

si l'on pense à ce qui peut se produire. Il suffit de revenir aux années de crise en 1930, par exemple, et de se rappeler le nombre de chômeurs à cette époque pour comprendre les réclamations dont la caisse pourrait être l'objet et pour se rendre compte que 740 millions de dollars peuvent disparaître très vite. Ce montant appartient à ceux qui ont contribué à la caisse, il leur est dû et ils y ont droit.

On nous demande maintenant d'accorder des prestations supplémentaires à d'autres personnes. Le chiffre que mon honorable ami a cité ne me fournit aucun renseignement sur la somme que l'autre prolongation a déjà soutirée à la caisse. Il m'a dit que la prolongation proposée coûterait 14 millions de dollars. Mon ami peut-il me fournir d'autres chiffres?

**L'honorable M. Brunt:** Non, ce sont les seuls chiffres que je puisse fournir.

**L'honorable M. Roebuck:** Et il n'existe aucune déclaration, autre que cette vague observation du ministre à l'autre endroit, au sujet de la répercussion du projet de loi sur la caisse?

**L'honorable M. Brunt:** Je ne dirais pas cela. Je ne connais pas les déclarations qu'on a faites à la Chambre des communes cet après-midi alors qu'on y étudiait la mesure, car le hansard des séances d'aujourd'hui de la Chambre des communes n'est pas encore disponible.

**L'honorable M. Roebuck:** N'êtes-vous pas d'avis que lorsqu'on nous demande d'adopter un projet de loi comme celui que nous étudions en ce moment, on devrait nous fournir tous les détails d'ordre financier?

Autre question: pourquoi prolonger cette période maintenant? Le printemps n'est pas en retard. Quel principe d'économique le gouvernement fait-il valoir pour nous obliger à consentir maintenant à cette prolongation?

**L'honorable John J. Connolly (Ottawa-Ouest):** Avant que l'honorable sénateur réponde à cette question, peut-être pourrais-je l'embarrasser davantage. Mais je ne voudrais pas être malin, car l'honorable sénateur a donné une très bonne explication de la mesure. Bien qu'il ait passé ce soir un mauvais quart d'heure, il s'en est admirablement tiré.

**L'honorable M. Macdonald:** Très bien!

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Je remarque un point faible de la mesure à l'étude et je désire appeler l'attention du leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) là-dessus. Je sais bien qu'il s'agit d'un oubli attribuable à la précipitation avec laquelle il a fallu procéder, mais je ferai observer que le bill ne mentionne nulle part

la loi qu'il est censé modifier. La loi sur l'assurance-chômage constitue le chapitre 273 des statuts révisés du Canada et l'article 50 de cette loi ne correspond pas à l'article 50 dont il est question dans les notes explicatives de la mesure à l'étude. Je sais que si je consultais la table des statuts, je pourrais trouver le passage de la loi que la mesure modifie, mais apparemment elle ne se trouve pas dans la Bibliothèque du Sénat. Il serait utile à tous les sénateurs que chaque projet de loi mentionne, en marge, un renvoi à la loi qu'il est censé modifier.

**L'honorable M. Macdonald:** On y mentionne la "loi sur l'assurance-chômage".

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Oui, mais si vous vous référez au chapitre 273 des statuts révisés vous verrez que l'article 50 se lit ainsi qu'il suit:

Si elle le juge à propos, la Commission peut déférer à la décision de l'arbitre toute question mentionnée à l'article 47.

**L'honorable M. Brunt:** La loi a été entièrement révisée.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** La loi que renferment les statuts révisés a été modifiée depuis, et le bill à l'étude ne mentionne aucun des amendements qui ont été apportés. Une telle mention serait utile, en général, et en particulier, si je puis dire, aux avocats parmi nous, car on cherche en vain ces renvois.

**L'honorable M. Brunt:** Je partage votre avis.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** On a beaucoup discuté au sujet des 14 millions de dollars que le Trésor devra déboursier advenant l'adoption de la mesure. L'honorable sénateur entend-il par là que ce montant sera tiré de la caisse d'assurance-chômage mais non pas du Fonds du revenu consolidé?

**L'honorable M. Brunt:** C'est juste.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Sauf erreur, l'honorable sénateur a déclaré qu'environ 200,000 personnes bénéficieront de la mesure si elle prend force de loi. Sans doute ne possède-t-il pas le renseignement ce soir, mais j'aimerais savoir si les chiffres fournis proviennent du ministère du Travail et, deuxièmement, dans le cas de l'affirmative, quel pourcentage des chômeurs, au Canada, représentent ces 200,000 personnes? Si l'étude du projet de loi se poursuit jusqu'à demain, peut-être pourrions-nous obtenir ce renseignement?

**L'honorable M. Brunt:** Je puis répondre en partie à la question de mon collègue. Les chiffres que j'ai fournis relativement aux